



Bougival, mercredi 19 août 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/03877

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
Code des transports
Arrêté préfectoral n°PDMS 2020/9

Manifestation nautique et activités nautiques ((Régates de Voile))

Régates "JOLIE MANTAISE" et "2e SOLO"
Secteur Mantes la Jolie et Limay - PK 110 à 114.

Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 06/09/2020 de 10:00 à 17:00

- o Seine à l'aval de Paris
entre les pk 110,000 et pk 114,000 - Toute la largeur de la voie

- le 25/10/2020 de 10:00 à 17:00

- o Seine à l'aval de Paris
entre les pk 110,000 et pk 112,000 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

En raison de deux régates de voile entre les PK 110,000 et 114,000 au niveau de Mantes la Jolie, Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à faire preuve d'une extrême vigilance aux abords de ces manifestations, notamment en ralentissant et en évitant les remous.

Il devront assurer une veille VHF sur le canal 10 et se conformer aux instructions données par les agents de la navigation.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Boucle de la Seine, 23, Ile de la loge, 78380 BOUGIVAL
Tél : 01 39 18 23 45 - Fax : 01 39 69 67 41

Date limite d'affichage :

26/10/2020

Adjoint au Chef de Subdivision

Signé

Angéla ESON